



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYSES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

Départ de Mme CAMPOS Julie à 20 h 36.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LE PROJET DANSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Rapporteure : Eliane OBIS

Madame OBIS expose à l'assemblée le projet de danse à l'école élémentaire.

Ce projet consiste en la mise en place de 18 ateliers de danse dans deux classes de l'école élémentaire Jean Rostand.

A l'issue de ces ateliers, une représentation sera organisée permettant aux élèves de valoriser le travail réalisé.

Considérant l'avis favorable de la commission affaires scolaires du 11 septembre 2025,

Madame OBIS propose d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école Jean Rostand la somme 1300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Délib. n° : 2025_92

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20250918-2025_92-DE

7.1 Décisions budgétaires

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention de 1300 € à la coopérative scolaire de l'école Jean Rostand pour le projet danse.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 24/09/2025
de l'affichage le : 25/09/2025

Lison GLEYESSES,
Maire,



Marc MÉTIFEU
Secrétaire de séance,